

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE LA FLLASH du 11/02/2016

Stéphane Hirschi, Directeur de la FLLASH ouvre la séance à 15h.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 3/12/2015

Le relevé de conclusions, après quelques corrections, est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du compte financier de la FLLASH 2015

M Hirschi laisse la parole à M Deruy qui présente le document remis aux conseillers concernant les éléments du CF 2015 de la FLLASH.

Remarque : le document récapitulatif du CF 2015 remis par les services centraux de l'Université indiquant un déficit de 58 477€ n'est pas très clair.

En effet celui-ci fait apparaître en négatif les dépenses d'investissement accordées par l'établissement sur projet et donc vient fausser tout à fait artificiellement le bilan financier de la FLLASH pour l'année 2015.

Cet état de fait, devrait réapparaître en 2016 de manière encore plus importante. En effet c'est plus de 100 K€ de projets qui ont été accordés à la FLLASH dont 80 K€ pour la plateforme des langues.

Le compte financier 2015 est approuvé à l'unanimité.

3- DBM (Budget rectificatif)

M. Hirschi laisse la parole DERUY pour cette DBM.

M Deruy explique qu'une DBM, et plus précisément une demande de budget rectificatif (BR) 2016, devait être présentée ce jour.

Cette demande concerne l'opération PPG, pour laquelle la FLLASH doit percevoir 15K€ de cette société afin de mener à bien la manifestation « Paysage plastique » en mai 2016.

A ce jour, la convention tripartite : PPG / UVHC / Ville de Valenciennes n'a toujours pas été signée, ce qui ne nous permet pas de percevoir ces crédits.

Afin de rassurer les conseillers, M. Deruy confirme que cette somme est en attente sur un compte de l'Agent Comptable de l'UVHC au bénéfice de la FLLASH.

Cette demande de BR est reportée au prochain conseil.

4- Tarifs

M Hirschi laisse la parole à Mme Lagae, référente du DU FLE, afin que cette dernière présente aux conseillers les évolutions des tarifs du DU FLE. Un document a été remis aux conseillers.

Cette tarification est approuvée à l'unanimité.

M Hirschi laisse maintenant la parole à Mme Richardot, directrice de la Plateforme des langues, qui présente à son tour les tarifs du TOEIC pour l'année 2016.

Le tarif de 70€ de frais d'inscription au TOEIC pour les étudiants et les personnels de l'UVHC est approuvé à l'unanimité.

5- Subvention aux associations

L'association d'étudiants c'art-p-diem présente aux conseillers la création d'un « magasin » de vente de produits de peinture ouvert aux étudiants au sein des locaux de Ronzier.

L'intérêt est que les prix pratiqués y seront bien moins élevés que dans la grande distribution.

La demande de subvention est de 300€.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Une autre demande de subvention devait être présentée dans le cadre de l'opération « paysage plastique » mais l'interlocutrice n'étant pas présente, cette demande est reportée au prochain conseil.

6- Point d'étape sur les modalités d'évaluation 2015-2016

M. Hirschi rappelle à l'ensemble des conseillers les règles à appliquer.

Il insiste sur le rôle essentiel des directeurs de filières. Ils sont les garants du respect des règles et ils doivent arbitrer si nécessaire.

Les secrétaires pédagogiques ne peuvent en aucun cas accepter de déroger aux règles sauf sur présentation exceptionnelle d'un écrit signé du directeur.

Il apparaît que ce passage au contrôle continu intégral favorise l'assiduité aux cours et donc aux contrôles.

Il rappelle qu'il n'y a pas de 2^{ème} session d'examen en pratique, puisque celle-ci n'est qu'un recalcul de notes qui sera bien évidemment affiché après la tenue des jurys.

La défaillance n'existe plus, c'est la note 0 qui la remplace, sauf dans le cas de l'absence de réalisation du stage obligatoire (la compensation ne pouvant s'appliquer).

Il existe un règlement des examens spécifique aux licences et aux masters.

La semaine de remédiation sera déplacée (plus tard) en 2016/2017 afin de laisser plus de temps aux étudiants pour réviser.

Pour les cours à gros effectifs la surveillance des contrôles est impossible à assurer par un seul enseignant, c'est le cas en histoire et en anglais. Le nombre de fraudes étant très important, il faudra y remédier. Pour l'instant, le renfort effectué par Annie Smague est une solution à ce problème mais qui ne peut être pérenne. On pourrait envisager de recourir à des surveillants extérieurs, il faudrait alors le prévoir au budget.

La mise en place des tiers temps est un autre problème à prendre en considération.

7- Présidences de jurys et responsabilités pédagogiques 2015/2016

Une correction est apportée aux jurys de Licences Professionnelles de Cambrai comme suit :

Composition des jurys : Titulaires Christophe Boussebart , Jacques Heude
Suppléants : Caroline Biencourt, Raphaël Clotuche

L'ensemble des modifications est approuvé à l'unanimité.

8- Informations du directeur

Effectifs étudiants : plus de 11 000 étudiants sont inscrits à l'UVHC, avec une augmentation de plus de 25% à la FLLASH (la plus forte au sein de l'UVHC) soit près de 2100 étudiants (contre 1690 en 2015).

La Licence Harpe de Cambrai :

M Hirschi confirme en présence de M Tranoy, le financement par la Communauté d'Agglomération de Cambrai des 3 années de formation en Licence Harpe.

Il confirme que Mme Harmand a demandé l'accréditation de la L3 pour septembre 2017.

Doyen honoraire :

M Hirschi propose que le titre de « doyen honoraire » de la FLLASH soit utilisé pour tous les anciens directeurs, s'ils en font la demande évidemment.

La procédure sera la suivante :

La personne en fait la demande au directeur de la FLLASH et le conseil statue en séance.

Le conseil approuve le principe à l'unanimité et valide la procédure.

M. Herbin devient donc le premier doyen honoraire de la FLLASH.

Point élections

Il est rappelé que l'UVHC va connaître une période importante d'élections afin de renouveler la totalité des représentants des usagers (8/03/2016) et des personnels (17/03/2016) à l'ensemble des conseils de l'établissement.

A l'issue de ces élections il sera procédé à l'élection du ou de la président (e) de l'UVHC le 31/03/2016.

Des informations sont communiquées, par messagerie électronique interne, sur la tenue des réunions publiques, l'organisation de ces élections, les dates et les lieux des scrutins.

Un point est fait quant aux élus du conseil de la FLLASH. En effet M. Guyot Raphaël ne peut plus faire siéger au conseil car il est étudiant de l'ESPE en 2015/2016. Il sera donc procédé à une mise à jour dans le collège des usagers élus.

Il est rappelé la règle récente de l'UVHC relative aux ordres de mission à l'étranger qui stipule qu'ils seront signés par le Président de l'UVHC.

Mme Maud Roturier rappelle la procédure en matière d'achats à la B.U.

M. HIRSCHI clôture ce conseil à 17h30 et remercie l'ensemble des membres pour leur participation active.

Etaient présents :

Collège A : F. ATTAL - J.C. HERBIN – S. HIRSCHI – V. LAGAE

Collège B : C. BARAT – D. GREGORIO - J. HEUDE - C. PETILLON –
V. RICHARDOT – P. USEILLE

Collège BIATSS : D. WUILBEAUX

Collège Usagers : Y. CHERIT - S. MUSY

Collège Personnalités

Extérieures : V. BEAUSSART (représentant V. HADOT) – S. TRANOY -
R. VANCEULEBROECK

Invités : T. BAREGE – E. DERUY – D. FABE – M. NICOLAS – T. PFIRSCH -
M. RAUTURIER (représentant F. TRUFFERT)

Avaient donné pouvoir :

Collège A : C. CHOMARAT à S. HIRSCHI
V. VIVES à V. LAGAE

Collège B : E. PANIER à J. HEUDE

Collège BIATSS : G. MEUNIER à D. WUILBEAUX
M. POULAIN à D. WUILBEAUX

Collège Personnalités

Extérieures : L. BILLOIR à S. TRANOY
M.P. DION à R. VANCEULEBROECK
S. DISSAUX à S. HIRSCHI